



Propriétaire de mobil home sur terrain de camping

Par **vincent**, le **05/04/2020** à **10:53**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un mobilhome dans un terrain de camping. De puis mars 2020, à cause du covid 19, les campings sont fermés. J'ai réglé mon année de location de la parcelle, ou se trouve mon mobilhome. Ma question porte sur la période de paiement de cette location. Suis-je tenu d'attendre du propriétaire de ne pas me faire payer toute mon année à cause du covid19 ?

Merci pour votre réponse.

Par **morobar**, le **05/04/2020** à **20:00**

Bonjour,

A mon avis non.

Vous payez un loyer pour l'occupation du terrain, que vous continuez à occuper.

Actuellement la législation ne concerne que les loyers commerciaux et pas les particuliers.